

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 9	<u>Séance du 15 avril 2016</u>
<u>Présents :</u> 9	L'an deux mille seize et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 15 avril 2016, s'est réunie sous la présidence de
<u>Votants:</u> 9	<u>Sont présents:</u> Jean-Pierre JAVELOT, Dominique MORIN, Esther SARGOS, Xavier BASCOU, Christophe CHATAIGNIÉ, Daniel HOUELACHE, Marc RAILLOT, Annette RELIER, Marc RICHER
	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Esther SARGOS

Objet: Budget commune - Approbation du compte de gestion 2015 - DE 2016 005

Le compte de gestion 2015, adressé à la commune par la Trésorerie de Magny en Vexin est soumis à l'approbation du conseil municipal. Le compte de gestion doit être conforme au compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le compte de gestion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- D' APPROUVE le compte de gestion 2015 établi par la Trésorerie Principale avec un résultat de clôture excédentaire toutes sections confondues de 21 464,98€ répartis comme suit

- o - 7 390.15€ pour la section fonctionnement
- o + 28 855.13€ pour la section d'investissement

Objet: Budget commune - Approbation du compte administratif 2015 - DE 2016 006

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-31 et L2121-14,
Vu le compte de gestion 2015 précédemment voté,
Considérant le compte administratif 2015 présenté par M. le Maire,
Considérant que le Président ne peut prendre part au vote, Mme Annette Relier est élue présidente à l'unanimité,

Le conseil municipal, à l'unanimité,
- APPROUVE le compte administratif 2015 comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	46 832.99			6 766.66	46 832.99	6 766.66
Opérations exercice	40 394.85	116 082.97	303 880.71	289 723.90	344 275.56	405 806.87
Total	87 227.84	116 082.97	303 880.71	296 490.56	391 108.55	412 573.53
Résultat de clôture		28 855.13	7 390.15			21 464.98

— CONSTATE la conformité avec le compte le gestion précédemment voté

Objet: Budget commune : BP 2016 : reprise du résultat 2015 - DE 2016 007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les votes du compte de gestion et du compte administratif,
Considérant que les comptes font apparaître un résultat déficitaire 7 390,15€€ en fonctionnement et un résultat excédentaire de 28 855,13€ en investissement,

Le conseil municipal, à l'unanimité,
- REPORTE pour la section fonctionnement le résultat 2015 au budget 2016 comme suit :

- - 7 390,15 € à la section de fonctionnement (article D002)
- AFFECTE pour la section investissement le résultat 2015 au budget 2016 comme suit :
 - + 28 855,13€ à la section d'investissement (article D001)

Objet: Budget commune : BP 2016 vote des 4 taxes - DE 2016 008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code Général des impôts, notamment, l'article 1636 B sexies,
Vu le vote du budget,
Considérant qu'une augmentation des taxes est nécessaire pour l'équilibre du budget,
Considérant l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016,

- Le conseil municipal, à l'unanimité,
- D'APPLIQUER aux bases notifiées les taux suivants

Taxes directes locales	Taux 2016	Taux 2015 pour mémoire
Taxe d'habitation	15.10	13.39
Taxe foncière (bâti)	11.49	44.16
Taxe foncière (non bâti)	40.99	36.33
CFE	22.62	20.05

Objet: Budget commune : BP 2016 : Tableau des subventions - DE 2016 009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les demandes reçues,

- Le conseil municipal, à l'unanimité,
- INSCRIT les crédits suivants concernant les subventions aux associations :

Foyer Rural	700
LAEP L'île aux enfants	180
Jeunes Sapeurs Pompiers	50
DDEN	30
total	960

Objet: Budget commune : BP 2016 : subventions d'équilibre - DE 2016 010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'équilibre nécessaire du budget annexe de l'eau,
Considérant l'équilibre nécessaire des budgets CCAS et Caisse des Ecoles,

- Le conseil municipal, à l'unanimité,
- AFFECTE au Budget Primitif 2016 de la commune, à l'article 6573 la somme de 17 226.67€ répartis comme suit :
 - o 13 226,67€ au BP 2016 de l'eau
 - o 2 000€ au BP 2016 du CCAS
 - o 2 000€ au BP 2016 de la Caisse des Ecoles
 - DIT que les crédits seront prévus aux budgets

Objet: Budget commune : BP 2016 : vote du BP - DE 2016 011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le Budget Primitif peut se synthétiser comme suit :

	Chapitre	Dépenses		Recettes	
		BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
fonct	002 - résultat de fonctionnement	0,00 €	7 390,15 €	6 766,66 €	
	011 - charges de gestion générale	105 453,66 €	80 969,32 €		
	012 - charges de personnel	57 450,00 €	52 278,45 €		
	014 - atténuation de produit	41 210,00 €	43 833,00 €		
	042 - opération d'ordre de transfert	10 920,00 €	10 919,21 €		
	65 - autres charges de gestion	109 823,00 €	91 432,52 €		
	66 - charges financières	7 689,00 €	7 061,59 €		
	67 - charges exceptionnelles	1 700,00 €	850,00 €		
	013 - atténuation des charges			11 700,00 €	10 300,00 €
	70- ventes			2 030,00 €	1 760,00 €
	73 - reversement sur recettes			172 499,00 €	209 988,64 €
	74 - subventions d'exploitation			115 550,00 €	49 406,00 €
	75 - autres produits de gestion			24 400,00 €	23 279,60 €
	77 - produits exceptionnels			1 300,00 €	0,00 €
investi ssem ent	00 - financières	18 965,00 €	19 590,84 €		
	000 - non individualisées	73 856,01 €	90 591,68 €		
	001 - solde d'exécution	46 832,99 €	0,00 €		28 855,12 €
	00 - financières			47 624,00 €	34 150,00 €
	000 - non individualisées			81 110,00 €	7 258,19 €
	040 - opération d'ordre de section à section			10 920,00 €	10 919,21 €
	041 - opérations patrimoniales			0,00 €	29 000,00 €
Total		473 899,66 €	404 916,76 €	473 899,66 €	404 916,76 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- VOTE le Budget Primitif de la commune par chapitre, équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 404 916,76€ repartis comme suit :
 - o 294 734,24€ à la section fonctionnement
 - o 110 182,25€ à la section investissement

Objet: Budget eau : Vote du compte de gestion - DE 2016 012

Le compte de gestion 2015, adressé à la commune par la Trésorerie de Magny en Vexin est soumis à l'approbation du conseil municipal. Le compte de gestion doit être conforme au compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le compte de gestion,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion 2015 établi par la Trésorerie Principale avec un résultat de clôture excédentaire toutes sections confondues de 38 592.82€ répartis comme suit
 - o + 2 675.87 € pour la section fonctionnement
 - o + 35 916.95 € pour la section d'investissement

Objet: Budget eau : Vote du compte administratif - DE 2016 013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-31 et L2121-14,
Vu le compte de gestion 2015 précédemment voté,
Considérant le compte administratif 2015 présenté par M. le Maire,

Considérant que le Président ne peut prendre part au vote, Mme Annette Relier est élue présidente à l'unanimité,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2015 comme suit

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 922.55	10 270.83		10 270.83	32 922.55
Opérations exercice	12 640.36	15 634.76	65 343.25	78 289.95	77 983.61	93 924.71
Total	12 640.36	48 557.31	75 614.08	78 289.95	88 254.44	126 847.26
Résultat de clôture		35 916.95		2 675.87		38 592.82

- CONSTATE la conformité au compte de gestion

Objet: Budget eau : BP 2016 : Affectation du résultat 2015 - DE 2016 014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les votes du compte de gestion et du compte administratif,

Considérant que les comptes font apparaître un résultat excédentaire de 38 592,82€

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- AFFECTE pour la section fonctionnement le résultat 2015 au budget 2016 comme suit :

○ +2 675,87€ à la section de fonctionnement (article D002)

- AFFECTE pour la section investissement le résultat 2015 au budget 2016 comme suit :

○ +35 916,95 € à la section d'investissement (article D001)

Objet: Budget eau: BP 2016 : fixation du prix de l'eau - DE 2016 015

Considérant l'élaboration du budget de l'eau

Considérant l'équilibre nécessaire du budget de l'eau,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- VOTE les tarifs suivants :

– Prix du mètre cube : 1,67€ (au lieu d' 1,63€ soit une augmentation de 2.4%)

– Prix de fermeture et ouverture d'un compteur 30,49€ (sans changement)

- DIT que les recettes seront inscrites au budget 2016

Objet: Budget eau : BP 2016 : Remboursement du trop perçu à un administré - DE 2016 016

Considérant la demande présentée par Mme Borsch, anciennement 15 rue François Foucard,

Considérant qu'il y eu une surestimation de sa consommation sur plusieurs années,

Considérant que sa consommation avait été estimée au 980m³ et que sa consommation réelle est de 520 m³ , il convient de procéder à un remboursement équivalent à 460 m³

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le remboursement de Mme Borsch à hauteur de 709,00€

- DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2016

Objet: Budget eau : BP 2016 : vote du BP - DE 2016 017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé fait en séance,

Considérant que le Budget Primitif peut se synthétiser comme suit :

	Chapitre	Dépenses		Recettes	
		BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
fonctionnement	011 - charges de gestion générale	37 945,17 €	47 672,45 €		
	014 - atténuation de produits	7 206,00 €	7 000,00 €		
	042 - opérations d'ordre de transfert	15 637,00 €	15 634,76 €		
	65 - autres charges de gestion courante	5,00 €	5,00 €		
	66 - charges financières	6 100,00 €	5 744,59 €		
	67 - charges exceptionnelles	0,00 €	709,00 €		
	002 - résultat de fonctionnement	10 270,83 €	0,00 €	0,00 €	2 675,87 €
	042 - opérations d'ordre de transfert			4 764,00 €	4 763,52 €
	70- ventes			53 400,00 €	55 900,00 €
	74 - subvention d'exploitation			19 000,00 €	13 226,67 €
	75 - produits divers de gestion courante			0,00 €	200,00 €
investissement	00 - financières (emprunt)	7 877,00 €	8 232,09 €		
	000 - non individualisées (travaux)	35 918,55 €	43 556,10 €		
	040 - opérations d'ordre	4 764,00 €	4 763,52 €		
	001 - résultat reporté			32 922,55 €	35 916,95 €
	040 - opérations d'ordre			15 637,00 €	15 634,76 €
	000 - non individualisées (travaux)				5 000,00 €
Total		125 723,55 €	133 317,77 €	125 723,55 €	133 317,77 €

Le conseil municipal, à l'unanimité

- VOTE le BP de l'eau 2016 par chapitre équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 133 317,77€ répartis comme suit :

- o 76 766,06€ pour la section fonctionnement
- o 56 551,71€ pour la section investissement

Objet: Convention pour la gestion de la cantine avec la Commune de la Chapelle en Vexin - DE 2016 018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le fonctionnement actuel de la cantine scolaire gérée par la commune de la Chapelle en Vexin,

Considérant que la participation financière des communes se déterminera sur la base du prix de revient du repas minoré de la participation des parents,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à signer la convention tripartite de coopération intercommunale entre Buhy, Montreuil sur Epte et la Chapelle en Vexin pour la gestion de la cantine
- DIT que les crédits sont prévus au budget

Objet: Désignation de deux délégués au Syndicat de l'Eau Potable de Bray et Lu - DE 2016 019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération 2016_001 portant sur l'adhésion de la commune au syndicat de l'eau potable de Bray et Lu,

Vu les statuts du syndicats,

Considérant qu'il y a lieu de désigner deux titulaires et un suppléant,

Considérant les candidatures de Daniel Houelche, Marc Richer et Dominique Morin

Le conseil municipal, à l'unanimité

- ELIT Daniel Houelche et Marc Richer comme délégués titulaires et Dominique Morin comme délégué suppléant



27, rue Saint-Denis
 93190 Montreuil-sur-Epte, le 27/04/2016
 Le Maire, Jean Pierre AVELOT
 Fax : 01 34 87 69 32